

**Lettre ouverte au Premier ministre,
au ministre de la Culture, à la ministre de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, au ministre de
l'Action et des Comptes publics**

Cosignataires du décret 2018-109, modifiant le statut des ENSA et
du décret 2018-105 portant statut particulier du corps des Professeurs
et Maîtres de conférences des ENSA

Alors que chaque jour les études et les données documentent l'impact du changement climatique sur nos villes et nos territoires¹ et nous obligent à repenser les modalités et les pratiques de la fabrique urbaine et territoriale, nous devons constater, une fois encore, l'insuffisance des dotations budgétaires consacrées aux 20 Ecoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSA et ENSAP) et l'inadéquation des moyens de l'Etat quant à la prise en compte de l'urgence écologique dans ses politiques d'accompagnement de l'Enseignement supérieur culture (ESC).

Au cours de la dernière décennie, les rapports Feltesse (2013), Bloche (2014) ainsi que le rapport conjoint de l'Inspection générale des affaires culturelles et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (2014) ont rappelé la nécessité d'inscrire l'enseignement de l'architecture au cœur des dispositifs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) et de lui affecter les moyens nécessaires à ses missions de formation initiale et continue, de recherche, d'expertise mais aussi de diffusion auprès des publics. Cette nécessité a trouvé une première traduction au sein de la Stratégie nationale pour l'architecture (SNA – 2015) et a été confortée par la loi relative à la Liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP du 7 juillet 2016). A sa suite, une réforme du statut de nos établissements et du corps de nos enseignants chercheurs a été engagée par la publication des décrets 2018-109 et 2018-105 cosignés par le Premier ministre, la ministre de la Culture, la

¹ Voir à ce sujet le rapport du Commissariat général au développement durable, publié le 17 janvier 2020, intitulé « Risques climatiques : six Français sur dix sont d'ores et déjà concernés », ou encore la récente publication cartographique de l'Agence Européenne pour l'Environnement.
<https://www.eea.europa.eu/publications/soer-2020>

ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ainsi que par le ministre de l'Action et des Comptes publics.

Alors que les ENSA sont sous la cotutelle du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (décret 2018-109, art. 1) et à ce titre assujetties au Code de l'éducation (art. R 752-2), nous faisons le constat, à l'heure où nous entrons dans la deuxième année d'une réforme essentielle pour nos formations, qu'aucun moyen n'est affecté à sa mise en œuvre. Dans un courrier adressé au ministre de la Culture, en date du 13 décembre 2019, co-signé par l'ensemble des directeurs et présidents de conseil d'administration en fonction, nous faisons état d'une réforme mise en danger, d'une faiblesse structurelle des moyens de nos écoles ainsi que d'une exclusion de nos agents de l'ensemble des réflexions menées par notre tutelle Culture sur la modernisation de l'administration ou sur la construction d'une stratégie immobilière pour nos établissements à la hauteur des enjeux qui sont les leurs, et comme le demande le Conseil Immobilier de l'Etat dans son sévère rapport de 2018.

Pourtant face à cette situation d'incurie que nous sommes nombreux à avoir dénoncée au sein de nos conseils d'administration, nos établissements s'emploient quotidiennement à relever le défi de l'enseignement supérieur dans un régime de contraintes chaque jour plus grand.

✓ Les ENSA principales actrices de l'Enseignement supérieur culture (ESC) :

Comme en atteste la première édition de « L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche Culture – 2018 » signée, en 2019, par le ministre F. Riester et présentée au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC), les ENSA occupent une place essentielle dans ce panorama. Avec, selon les données 2018, 19 403 étudiants sur un total de 36 116 pour l'ensemble des 99 établissements sous tutelle du ministère de la Culture, soit 54 % de la population étudiante de l'ESC, les 20 ENSA se placent, au sein de l'ESC, au premier rang des exigences qualitatives des normes de l'ESR françaises et européennes. En effet, dès 2005 les ENSA se sont engagées activement dans la mise en place du cadre Licence, Master, Doctorat – LMD – voulu par le processus de Bologne et visant le rapprochement des systèmes d'études supérieures européens. Elles délivrent depuis lors des diplômes valant grade de Licence et de Master, accrédités par le Conseil national de l'enseignement supérieur (CNESER), et elles ont construit une véritable filière doctorale active et productive. Elles ont renforcé leurs partenariats internationaux et sont les principales contributrices au dispositif de mobilités étudiantes et enseignantes (tant entrantes que sortantes). Du point de vue des activités de recherche, les équipes participent pleinement à la production scientifique nationale et internationale. Elles sont évaluées par le HCERES soit au sein des Unités mixtes de recherche auxquelles elles appartiennent au côté du CNRS et des universités, soit au sein de leurs établissements de rattachement. Par ailleurs, les ENSA sont engagées dans les groupements d'établissement au sein des COMUE et plus récemment dans des établissements expérimentaux. Elles participent activement aux programmes d'excellence Labex, Idex, PIA, EUR, Chaires Partenariales, Instituts Convergences, etc. A ce titre, elles sont donc une force essentielle pour le ministère de la Culture entraînant dans leur sillage les autres établissements « Culture » et hissant l'ESC au niveau d'exigence de l'ESR.

Toutefois, et malgré le travail accompli sans relâche par nos écoles depuis 15 ans, nous ne bénéficions pas aujourd'hui des moyens nécessaires pour répondre aux missions que le législateur nous a confiées et à l'attractivité constante et croissante de nos formations parmi l'offre générale de l'enseignement supérieur. Ainsi l'examen de Parcoursup indique pour 2020 une capacité totale d'accueil de 2375 places cumulées dans nos 20 établissements alors que 39 594 vœux avaient été émis en 2019. Notre capacité globale d'accueil ne représente que 6% des vœux des jeunes lycéens à l'échelle nationale. Nos formations sont attractives et nos étudiants bien formés comme le montre leur taux d'insertion professionnelle à 3 ans supérieur à 90 %. Là encore, les ENSA sont en tête des résultats de l'ESC et à un niveau comparable à celui des Grandes Ecoles en la matière.

✓ Une faiblesse structurelle et chronique des moyens des ENSA :

Malgré l'élargissement des compétences de nos établissements et la pleine intégration dans les obligations de l'ESR, la dotation des ENSA est constituée uniquement de la mobilisation des fonds de l'Action 1 du programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la Culture » ; action dont les crédits sont en baisse depuis 2016 en autorisation d'engagement (AE) comme en crédit de paiement (CP) sans compensation aucune des évolutions des charges afférentes aux établissements.

Par ailleurs, si la dépense moyenne par étudiant s'établit en France à 11 670 euros par an (2017), celle de l'étudiant en ENSA est de 7 597 euros par an, soit 35% en dessous. A ceci s'ajoute une disparité historique et inexplicquée entre établissements de l'ESC. Ainsi quand l'étudiant en ENSA présente un coût moyen annuel, en valeur 2018, d'environ 7 900 euro, celui des écoles nationales d'art est évalué à environ 18 600 euros (+235%), celui des deux conservatoires nationaux et de l'école nationale des arts du cirque à plus de 58 000 euros (+734%)². Devons-nous dès lors considérer qu'un étudiant en architecture à, aux yeux de son ministère de tutelle, moins de valeur qu'un jeune artiste, qu'un jeune musicien ou qu'un circassien ? Comment expliquer que le coût de formation de nos étudiants soit équivalent à celui d'un collégien, environ 8 700 euros par an, moindre qu'à l'université et sans comparaison avec celui d'un ingénieur ?

A cela s'ajoutent des dotations par étudiant inégales entre ENSA avec un écart de plus de 30% entre la mieux et la moins dotée créant ainsi une véritable rupture d'égalité de traitement entre nos écoles sans qu'aucune explication n'ait jamais été donnée à ce sujet et provoquant une forme de mise en concurrence obscure entre nos établissements.

A ce tableau s'ajoute la situation immobilière critique de plusieurs de nos ENSA (vétusté, sous-dimensionnement, sous équipement chronique, non-conformité aux obligations réglementaires d'accueil du public, inadaptations aux usages et aux pratiques pédagogiques, etc.) et de l'inaction de notre tutelle Culture à engager une réflexion stratégique patrimoniale, à s'inscrire dans les dynamiques des Contrats Plan Etat-Région, à participer aux échanges

² Source : Première édition de « L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche Culture – 2018 » - Ministère de la Culture, mars 2019

avec les groupements universitaires, et ce malgré les recommandations récurrentes du Conseil immobilier de l'Etat.

Les ENSA font énormément, sans moyens depuis des décennies, ce qui est constaté de rapports en rapports, et notre première tutelle nous annonce un régime de rigueur. Or qui est plus « rigoureux » que nous dans le domaine de l'enseignement supérieur ? Pourquoi cette iniquité flagrante perdure-t-elle ? Pourquoi sommes-nous mis « hors de la règle générale » de manière systématique par le ministère de la Culture et hors du champ de vision de notre tutelle conjointe, le MESRI ?

✓ Un épuisement et un risque de démobilisation de l'ensemble de la communauté de nos enseignants-chercheurs titulaires et non titulaires, comme de notre personnel administratif :

Alors que nous nous sommes tous engagés dans la mise en place des nouveaux statuts de nos établissements avec la refonte de la gouvernance, la mise en place des instances garantissant l'autonomie pédagogique et scientifique, l'organisation de la campagne 2019 des concours de recrutement, aucun transfert de moyens humains et financiers n'a accompagné cette réforme. Pire que cela, nos administrations sont exsangues par la non publication sur la Place de l'emploi public de plus de 70 postes administratifs ce qui représente l'équivalent de l'administration complète de la plus importante des ENSA ! L'épuisement est quotidien et la non-reconnaissance des tâches administratives des enseignants-chercheurs dont le service principal s'établit à 320 h. équivalent travaux dirigés (contre 192 h. à l'université) fait peser un risque de paralysie de nos instances et de nos établissements. A l'heure où devrait s'ouvrir la nouvelle campagne de recrutement des enseignants-chercheurs, où les lycéens formulent leurs vœux sur la plateforme Parcoursup, rien ne nous garantit la mobilisation des équipes pédagogiques qui explosent leurs obligations de services. Si toutes les ENSA se sont si rapidement et unanimement portées solidaires de la grève administrative de l'ensemble des Conseils pédagogiques et scientifiques, c'est parce que la situation est grave et que notre tutelle actuelle ne semble pas en prendre la mesure.

Nous, présidentes et présidents de conseils d'administration, ne pouvons plus cautionner un fonctionnement basé sur le volontariat des agents administratifs et des enseignants-chercheurs; nous ne pouvons plus accepter dans de trop nombreux cas d'accueillir des personnels, des étudiants et du public dans des bâtiments qui ne répondent ni aux normes de décence, ni parfois aux normes de sécurité. Nous ne pouvons plus engager nos établissements dans des démarches de projets, de partenariats alors que les conditions minimales de fonctionnement ne sont pas assurées par nos dotations. Dans ce contexte et face à l'impuissance d'une tutelle qui ne semble pas avoir pris la mesure de la réforme statutaire qu'elle a portée, nous avons décidé, présidentes et présidents des conseils d'administration des Ecoles nationales supérieures d'architecture française de nous organiser sous la forme d'une Conférence des présidents d'ENSA pour porter publiquement la voix de nos établissements et obtenir une mobilisation effective de nos deux tutelles (ministère de la Culture et ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) ainsi que les arbitrages budgétaires en interministériel à la hauteur des objectifs de cette réforme selon les orientations de la loi LCAP.

Nous vous demandons Monsieur le Premier ministre, Monsieur le ministre de la Culture, Madame la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Monsieur le ministre de l'Action et des Comptes publics de bien vouloir nous recevoir avant le 31 mars 2020 afin d'envisager collectivement les voies et moyens pour enfin mettre en œuvre les décrets de 2018 que vous avez ratifiés et porter l'ESR en architecture à la hauteur des enjeux actuels. Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir l'expression de nos plus respectueuses salutations.

À Paris, le 19 février 2020.

Les 20 présidentes et présidents des Conseils d'administration d'ENSA, regroupés en Conférence des présidents d'ENSA :

Jean-Jacques Soulas, président du conseil d'administration de l'ENSA et de paysage de Bordeaux,
André Marcon, président du conseil d'administration de l'ENSA de Clermont-Ferrand ,
Nicolas Dubus, président du conseil d'administration de l'ENSA de Grenoble ,
Stéphanie Lamarche Palmier, présidente du conseil d'administration de l'ENSA et de paysage de Lille ,
Boris Roueff, président du conseil d'administration de l'ENSA de Lyon ,
Frédéric Bonnet, président du conseil d'administration de l'ENSA de la ville & des territoires Paris-Est,
José Morales, président du conseil d'administration de l'ENSA de Marseille ,
Emmanuel Nebout, président du conseil d'administration de l'ENSA de Montpellier ,
Gilles Duchamois, président du conseil d'administration de l'ENSA de Nancy ,
Laurent Devisme, président du conseil d'administration de l'ENSA de Nantes ,
Charlotte Masset, présidente du conseil d'administration de l'ENSA de Normandie ,
Gilles Delalex, président du conseil d'administration de l'ENSA de Paris-Malaquais ,
Xavier Lagurgue, président du conseil d'administration de l'ENSA de Paris-Val de Seine ,
Jean-François Renaud , président du conseil d'administration de l'ENSA de Paris-Belleville ,
Anne D'Orazio, présidente du conseil d'administration de l'ENSA de Paris-La Villette ,
Dominique Jezequellou, président du conseil d'administration de l'ENSA de Bretagne ,
Evelyne Chalaye, présidente du conseil d'administration de l'ENSA de Saint-Étienne ,
Thierry Rey, président du conseil d'administration de l'ENSA de Strasbourg ,
Gérard Onesta, président du conseil d'administration de l'ENSA de Toulouse ,
Alexandre Labasse, président du conseil d'administration de l'ENSA de Versailles .

Copie à :

M. Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
M. Edouard Geffray, Directeur général de l'Enseignement scolaire
M. Philippe Barbat, Directeur général des Patrimoines, ministère de la Culture,
Mme Aurélie Cousi, Directrice du service de l'Architecture, DGP, ministère de la Culture,
M. Frédéric Gaston, sous-directeur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en architecture, ministère de la Culture,
Mme Marie Villette, Secrétaire générale du ministère de la Culture,
M. Jean-Baptiste de Froment, Conseiller spécial en charge du patrimoine et de l'architecture, et des prospectives auprès du ministre de la Culture,
Les membres du collège des directeurs des ENSA,
Les présidents des conseils pédagogiques et scientifiques des ENSA,
M. Denis Dessus, président du Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA),
Les présidentes et présidents des Conseils régionaux de l'Ordre des architectes (CROA),
M. Gilles Roussel, président de la conférence des présidents d'Université (CPU),
Mme Anne-Lucie Wack, présidente de la conférence des Grandes écoles (CGE),
Aux syndicats du ministère de la Culture.